

JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-318 du 11 Août 1989

chargeant le Camarade Justin GNIDEROU,
Ministre de l'Industrie et de l'Energie,
de l'intérim du Camarade Saliou
ABOUDOU, Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques pour
compter du 7 Août 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 7 Août 1989, le Camarade Justin
GNIDEROU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie est chargé de
l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du
Camarade Saliou ABOUDOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Août 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2
MJIEPSP-MIE 6 AUTRES MINISTERES 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-
GCONB-DCCT 4 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-